

PES Parcours 5

PROJET COLLABORATIF

Cadrage 2021-2022 (année transitoire)

Note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, (MENESR) 28/10/2015 : « pour les titulaires d'un master MEEF, le mémoire prend la forme d'un travail scientifique réflexif qui peut se situer dans le prolongement des travaux déjà effectués. Il pourra également être mis en lien avec un projet, de préférence collectif, ancré sur un établissement [...] Ce travail [...] visera une production diffusable (ressources pour l'enseignement, l'éducation ou la formation). »

1. Contexte et orientation

Les stagiaires de ce parcours doivent produire, comme tous les stagiaires, « un travail scientifique réflexif – TSR par la suite » (MENESR). Puisqu'ils sont titulaires d'un master MEEF et qu'ils ont donc déjà produit et soutenu un mémoire de master à caractère didactique, pédagogique et/ou éducatif, appuyé sur des expérimentations de stage et élaboré dans le cadre des séminaires M1 et M2 MEEF, il convient que ce travail ne soit pas la duplication du mémoire de master MEEF.

Dans une perspective complémentaire à celle du mémoire de master, dans la logique de formation, il s'agit, selon une méthodologie de recherche rigoureuse, de concevoir, de mettre en œuvre et d'analyser un dispositif, un outil et qui peut s'appuyer de façon privilégiée sur les projets de recherche internes à l'INSPE. Il peut s'agir de poursuivre, d'approfondir le mémoire de recherche de M2 en mettant à profit un terrain de stage auquel le stagiaire n'avait pas accès l'année précédente.

2. Modalités de réalisation

- Production attendue et évaluation

Ce TSR donnera lieu à la production d'un écrit scientifique de 30 pages minimum, soutenu en fin d'année devant un jury (cf. composition du jury).

Cet écrit rend compte du travail, de son élaboration à sa mise en œuvre. Il s'appuie sur une problématique de recherche transversale, une analyse du contexte qui le motive et lui donne sens. Il présente les ressources mobilisées, utilise les sources de référence (bibliographie, sitographie). Il précise les apports de ce TSR à la fois pour le stagiaire, en termes de formation, et pour l'institution. Il met en lumière sa dimension collaborative.

Le jury apprécie la pertinence et la qualité du travail fourni, le respect des attendus méthodologiques, le degré d'investissement du stagiaire dans le TSR, sa capacité à prendre en charge sa dimension collaborative, ses qualités de communication et d'expression écrites et orales.

- Encadrement assuré par l'INSPE

Ce travail favorisera la collaboration d'une part entre stagiaires des différentes options du MEEF (PE/PLC/PLP/CPE), d'autre part avec des projets locaux : projets de recherche de l'université de Poitiers (projets internes à l'INSPE, laboratoires, équipes), projets d'établissements, projets des collectivités ou associations locales.

Il pourra, en fonction des ressources locales, porter sur un ou plusieurs thèmes et être piloté par un ou plusieurs enseignants chercheurs de l'UP spécialiste de la question abordée. Ces derniers assureront des apports sur la méthodologie de l'écrit scientifique. Un TSR peut être rédigé à plusieurs (trois au maximum).

- Mise en forme du mémoire :

- Les informations suivantes doivent figurer sur la page de couverture du mémoire : Nom et prénom de l'étudiant(e), année universitaire, mention de l'INSPE Académie de Poitiers/Université de Poitiers (+ logos institutionnels), titre du mémoire, nom du/de la directeur(trice) de mémoire
- Un sommaire est mis en position initiale et après la page de garde
- Un résumé du mémoire en français (au plus 400 signes), 3 à 5 mots-clés maximum
- Le corps du mémoire doit être paginé et doit être en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
- Les subdivisions du texte (parties et sous-parties) doivent utiliser le système de repérage suivant : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 1.2.1. ; 1.2.2., etc.
- Les annexes doivent être numérotées et titrées ; elles sont placées après la conclusion, la bibliographie et/ou la sitographie (ou webographie)
- Les citations, les références bibliographiques et les notes de bas de page doivent respecter les normes APA en vigueur
- La présentation de la bibliographie et de la sitographie doivent suivre les normes APA en vigueur.

3. Organisation

- Calendrier

S3 : 6h00, conception et mise en place de l'écrit scientifique réflexif

S4 : 8h00, suivi et accompagnement de l'écrit scientifique réflexif

A la fin du **Semestre 3** : le stagiaire remet **un écrit intermédiaire** à son directeur de TSR. Cet écrit intermédiaire rend compte de l'ébauche de la problématique du TSR et des éléments de bibliographie. Il permettra en outre de clarifier les objectifs et la nature du TSR.

- Date de remise

La date de remise de la version définitive du TSR est fixée selon le calendrier académique et sera précisée au cours du premier semestre par les porteurs des TSR : dépôt sur l'ENT en version PDF (un seul fichier).

Le volume du dossier : 30 pages minimum (hors bibliographie et annexes).

Les TSR P5 peuvent être réalisés individuellement ou collectivement (de un à trois étudiants). Le cadrage tient compte de cette différence de réalisation.

4. Modalités de soutenance et d'évaluation

- Le jury

Le jury de soutenance se compose du directeur de mémoire, d'un enseignant-chercheur de l'INSPE ou d'une autre composante ou un autre enseignant INSPE ; il est important d'intégrer une troisième personne qui est un professionnel de terrain (un enseignant de premier degré exerçant si possible la fonction de *maître formateur* ou de *conseiller pédagogique* ou un *enseignant de second degré* ou un *conseiller principal d'éducation* exerçant si possible la fonction de *formateur académique* ou un *personnel de direction* ou un *membre des corps d'inspection*). *Le directeur de mémoire se charge de constituer le jury de soutenance de ses étudiants.*

L'oral de soutenance peut se faire individuellement (pour un écrit réalisé seul) ou collectivement (pour un écrit à plusieurs), devant un jury.

- Durée de l'oral

La durée de l'oral est fonction des conditions de réalisation du TSR :

1. Dans le cas d'un écrit collectif, l'oral est de 5mn par stagiaire, suivi de 20 mn de questions-réponses.
2. Dans le cas d'un écrit individuel, l'oral est de 10mn, suivi de 15 mn de question-réponses.

L'exposé doit permettre au jury de se faire une idée de la contribution de chaque participant à la réalisation du TSR.

5. Barème

- **13 points pour l'écrit**

- Pertinence et clarté de la problématique de recherche (2 points)
- Qualité des apports théoriques et revues de travaux (3 points)
- Clarté de la démarche de recherche (2 points)
- Résultats et analyses (4 points)
- Qualité de l'écrit et respect du cahier de charges quant à la forme de l'écrit fourni (2 points)

- **7 points pour l'oral de soutenance**

- Mise en relief des travaux réalisés, l'exposé n'est pas une restitution à l'identique de la production écrite
- Capacité de synthèse, cohérence et registre de langage oral
- Qualité de la présentation (supports utilisés, respect et gestion du temps de présentation)
- Échange avec le jury, capacité à argumenter.
- Explication des apports du travail réalisé au développement professionnel